

**Arrêté ministériel portant renouvellement de l'agrération  
de l'asbl « Chambre Patronale des Employeurs Permanents  
des Arts de la Scène en Communauté française » en qualité  
d'organisation représentative d'utilisateurs**

**A.M. 09-03-2017**

**M.B. 28-04-2017**

Par arrêté ministériel du 9 mars 2017, L'agrération de l'asbl « Chambre patronale des Employeurs Permanents des Arts de la Scène » (en abrégé CPEPAS) enregistrée sous le numéro d'entreprise 472.170.759, en tant qu'organisation représentative d'utilisateurs est renouvelée pour une durée de cinq ans à dater de la notification de l'arrêté.